



NUMÉRO	SUJET
49-2025	Financement de la carte Explore par le Fonds régional d'aide au tourisme (2025-2027)
	RESPONSABLE POLITIQUE
	Stéphane Jayet

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Région de Nyon a lancé le 1^{er} juin 2023 la carte Explore, une carte d'hôte qui intègre la gratuité des transports publics et différents avantages pour les touristes qui passent au minimum une nuit dans un hébergement marchand de la région. Le financement du développement et du déploiement était prévu par le préavis 16-2022 pour les années 2023 à 2024. Afin de poursuivre la diffusion de la carte Explore depuis le 1^{er} janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2027, la Région de Nyon sollicite un nouveau crédit dans le cadre du Fonds régional d'aide au tourisme (FRAT).

Contexte

Dans le district de Nyon, le secteur du tourisme connaît un fort développement comme en témoigne la fréquentation des hôtels en 2023 qui a atteint un record historique avec près de 222'000 nuitées, soit une hausse de 14% par rapport à 2022. Les données provisoires pour 2024 indiquent une poursuite de cette tendance.

Au cours des dernières années, conjointement aux efforts de promotion menés par Nyon Région Tourisme, la Région de Nyon a travaillé au développement de l'offre touristique avec de nouvelles infrastructures qui doivent permettre de consolider cette tendance. A ce titre, la construction des nouvelles installations de l'Usine à Gaz, l'aménagement du Col de la Givrine, l'ouverture de la Maison des vins de La Côte ou encore le développement du domaine Jura sur Léman constituent des réalisations majeures pour le tourisme régional.

En parallèle, le parc hôtelier s'est considérablement développé depuis 2022 avec environ 50% de chambres supplémentaires liées principalement à la création de deux nouveaux établissements à Nyon et Founex. Le territoire compte une quarantaine d'établissements hôteliers pour environ 1200 chambres.

Lancement de la carte Explore le 1^{er} juin 2023

C'est dans ce contexte que la Région de Nyon a lancé le 1^{er} juin 2023 la carte Explore avec le préavis 16-2022 adopté le 29 septembre 2022 par le Conseil intercommunal. La carte Explore est une carte d'hôte qui est offerte aux visiteurs touristiques à partir d'une nuit passée dans un hébergement marchand de la région (hôtel, auberge de jeunesse, Bed & Breakfast). Elle permet de voyager en bus ou en train 2^e classe dans l'ensemble des zones tarifaires Mobilis du district de Nyon. Remise sous la forme d'un e-mail contenant un QR-code faisant office de titre de transport, elle encourage les visiteurs à découvrir la région tout en réduisant l'impact environnemental de leurs déplacements.

Les visiteurs dotés de la carte Explore bénéficient par ailleurs de rabais et d'offres exclusives auprès de prestataires de loisirs.

Le préavis 16-2022 prévoyait le financement de la carte Explore pour une première période de deux ans, de 2023 à 2024. Cette première phase a permis de tester le fonctionnement de la carte et de tirer de premiers enseignements.

Afin de pérenniser et développer la carte Explore, le présent préavis propose le financement de la carte Explore pour une nouvelle période, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027, soit trois ans.

Révision du règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires

Cette demande de financement s'inscrit en parallèle de l'entrée en vigueur, depuis le 1^{er} janvier 2025, du nouveau règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires.

Le nouveau règlement doit permettre d'améliorer les recettes issues de la taxe de séjour grâce à une évolution des taux de perception de la taxe pour les différentes catégories d'hébergement, ainsi qu'un renforcement de l'efficacité des mécanismes de prélèvement. Les montants affectés au Fonds régional d'aide au tourisme doivent ainsi progresser dès l'année 2025 et permettre le financement dans la durée de la carte Explore.

Enjeux

La mobilité est une composante essentielle de la chaîne de prestations touristiques, comme l'hébergement, la restauration ou les lieux de visite. De nombreuses destinations suisses disposent d'une carte d'hôte proposant par ce moyen différents avantages à leurs visiteurs, dont, dans de nombreux cas, la gratuité des transports publics.

Le tourisme régional connaît un développement significatif qui repose cependant encore fortement sur le tourisme d'affaires et concerne avant tout la partie littorale du district. Un enjeu important pour le tourisme régional réside dans le développement du tourisme de loisirs. En effet, le tourisme de loisirs doit permettre de développer l'image et la notoriété touristique de la région, de diffuser davantage de flux touristiques au sein du périmètre régional et de générer davantage de retombées économiques pour les acteurs locaux.

Enfin, un des enjeux importants liés à la carte Explore réside dans la nécessité d'encourager le report modal vers les bus et les trains dans le cadre des déplacements touristiques.

Objet de l'action proposée

La carte Explore est offerte aux visiteurs qui passent au moins une nuit dans un hébergement partenaire situé dans le district de Nyon. Pour ce faire une convention est passée entre la Région de Nyon et les hébergeurs afin de préciser les engagements et responsabilités de chaque partie. La carte Explore est diffusée uniquement dans les communes adhérentes au règlement de la taxe de séjour, le financement du projet étant assuré par le FRAT.

Concrètement, lors de son arrivée dans un hébergement touristique partenaire, le visiteur reçoit au moment du check-in une carte dématérialisée envoyée par e-mail. Cette carte présente un QR-code qui permet l'accès aux différents modes de transport public.

La carte Explore constitue désormais un outil important au service du tourisme régional et présente plusieurs avantages, notamment :

- Inciter à l'utilisation des transports publics dans le cadre des déplacements touristiques
- Faciliter l'accès aux loisirs pour les visiteurs et développer la fréquentation des sites
- Prolonger les séjours et augmenter les nuitées (environ 222'000 nuitées en 2023)
- Promouvoir l'offre hôtelière et contribuer à son attractivité
- Contribuer à l'image et la notoriété touristique régionale

Bilan de la mise en œuvre du 1^{er} juin 2023 au 31 décembre 2024

Le travail initial mené par la Région a permis la mise en place et le déploiement du système de gestion et d'émission de la carte. Les hébergeurs ont été formés à ce système et des conventions ont été passées avec chacun d'entre eux, afin de définir les rôles et responsabilités de chaque partie.

Nyon Région Tourisme, dans le cadre des tâches qui lui sont confiées par la Région, a ensuite engagé un important travail de communication et de promotion destiné à faire connaître la carte Explore. Les principales actions réalisées par Nyon Région Tourisme sont détaillées en annexe. A fin novembre 2024, trente-trois hébergements diffusaient la carte Explore dans le district.

Du 1^{er} juin 2023 au 31 décembre 2024, ce sont au total 73'081 réservations qui ont reçu la possibilité de générer la carte Explore (une réservation concerne une ou plusieurs personnes voire des groupes), représentant 235'839 nuitées. Au final, 17'282 cartes Explore ont été émises de manière effective sur la période.

Les données détaillées de la diffusion figurent en annexe au présent préavis.

Organisation et fonctionnement

La Région de Nyon a travaillé à la mise en place du projet, en partenariat avec Nyon Région Tourisme ainsi que les principaux partenaires concernés (transporteurs, Hôtellerie Suisse section La Côte, etc.) jusqu'au 1^{er} juin 2023. Une fois le projet en place, la Région de Nyon a confié à Nyon Région Tourisme la gestion courante de la carte Explore.

Pour cela, une participation du FRAT est attribuée à Nyon Région Tourisme au titre de la gestion opérationnelle du projet à hauteur de CHF 20'000 par an, en complément de la couverture des frais liés aux transports publics et des frais de gestion et de distribution de la carte. Ces frais de gestion liés au projet ne sont pas compris dans la part des recettes des taxes de séjours dévolues à NRT.

La convention passée entre la Région de Nyon et Nyon Région Tourisme prévoit la réalisation des tâches suivantes par l'Office du tourisme régional :

- Le pilotage du système de gestion et d'émission, en relation avec la Région de Nyon et le prestataire Omnisoftory
- La participation à la sensibilisation et la formation des hébergeurs
- La gestion des relations avec les hébergeurs, particulièrement le recueil et la gestion des difficultés et questions posées par les hébergeurs
- La communication et l'information auprès du grand public
- Le suivi statistique de la diffusion des cartes
- L'évaluation de l'utilisation de la carte via des sondages ponctuels

Budget

Le coût du projet est composé des postes de dépenses suivants :

- Des frais fixes liés au système de gestion et de distribution
 - Prestations d'hébergement et de maintenance pour CHF 12'400 TTC/an
 - Frais de gestion opérationnelle : CHF 20'000 TTC/an

Pour tenir compte des aléas éventuels et pouvoir intégrer de possibles adaptations et développements du système de gestion et de distribution, il est proposé d'intégrer un budget complémentaire de CHF 7600/an. Au vu de ces éléments, le montant total des frais fixes pour la période 2025 à 2027 est évalué à CHF 40'000 maximum/an.

- Des frais variables liés aux transports publics

Selon le forfait établi par Mobilis, le coût unitaire est fixé à **CHF 1.21 TTC** par nuitée réalisée dans les hébergements partenaires jusqu'au 31 mai 2025 puis **CHF 1.25 TTC** par nuitée du 1^{er} juin 2025 au 31 décembre 2027. Cette évolution du coût fait suite à une évolution des grilles tarifaires de Mobilis intervenue en fin d'année 2023.

Pour information, le prix public d'une carte de transport journalière est de CHF 57.60 (soit le plein tarif Mobilis pour une carte journalière 2^e classe 15 zones et plus).

Financement

Concernant le financement de la carte, tel que cela avait été mis en évidence par l'étude préalable menée pour la mise en place de la carte de transport, celui-ci serait assuré par les recettes de taxe de séjour allouées au Fonds régional d'aide au tourisme. Ce principe présente l'intérêt d'apporter aux hébergeurs comme aux visiteurs un bénéfice direct lié à cette taxe.

La situation du FRAT permet d'envisager la couverture des frais fixes et des frais variables pour les années 2025 à 2027. Le fonds présente au 31 décembre 2023 un solde comptable positif de CHF 2'130'763. A noter que ce montant ne tient pas compte de certains soutiens accordés au cours des années passées mais qui ne sont pas encore versés et ne sont donc pas comptabilisés.

Par ailleurs, le nouveau règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires doit permettre d'améliorer dès 2025 les ressources du FRAT. Le nouveau mécanisme de collecte et de répartition, élaboré notamment pour assurer le financement dans la durée de la carte Explore, prévoit à terme une hausse des montants alloués au fonds.

Communication

Arguments au sujet de l'intérêt de la mesure

Bénéfices pour la Région	Renforcement de l'image de la destination et de sa notoriété touristique. Favorisation de la fréquentation des hébergements et des lieux de visites.
Bénéfices pour les communes	Développement de la fréquentation touristique et des retombées associées. Inciter à l'usage des transports publics afin de limiter les nuisances des transports individuels dans les déplacements touristiques.
Bénéfices pour les habitants	Le projet doit contribuer à renforcer et structurer l'offre touristique et de loisirs qui bénéficie aussi aux habitants.

Conclusion

Le renouvellement du financement de la carte Explore doit permettre de continuer à soutenir le développement touristique observé depuis plusieurs années dans la région. Celui-ci s'est traduit concrètement par un développement du parc hôtelier régional, le développement de sites et lieux de visites et une hausse significative et régulière des nuitées hôtelières.

Le principe d'une carte d'hôte présente de nombreux avantages pour le tourisme régional dont la mobilité est une composante essentielle. Une telle carte permet notamment d'encourager l'usage des transports publics par les touristes, facilite l'accès aux loisirs et la découverte de la région. Elle permet également de prolonger les séjours et d'augmenter les nuitées dans les hébergements touristiques.

Finalement, outre les enjeux économiques et touristiques, la carte Explore apporte également des avantages sur le plan des mobilités et de l'environnement, présentant ainsi un lien entre plusieurs domaines d'activité majeurs de la Région de Nyon.

Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

- vu le préavis du Comité de direction 49-2025 relatif au financement de la carte Explore par le Fonds régional d'aide au tourisme (2025-2027)
- ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide d'accorder le crédit de CHF 120'000 pour la couverture de frais de gestion, d'hébergement et maintenance de la carte Explore pour les années 2025, 2026 et 2027 soit CHF 40'000 par an,
- d'accepter pour les années 2025, 2026 et 2027 la prise en charge des frais variables liés aux coûts de transport fixés à :
- pour la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2025 (avec effet rétroactif), CHF 1.21 TTC par nuitée touristique effectuée dans les hébergements partenaires situés dans les communes adhérentes au règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires,
 - Pour la période du 1^{er} juin 2025 au 31 décembre 2027, CHF 1.25 TTC par nuitée touristique effectuée dans les hébergements partenaires situés dans les communes adhérentes au règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires,
- de prendre acte que le montant annuel du projet sera inscrit au budget de fonctionnement au compte 160 – Soutiens ponctuels (il est à noter que ce compte pourrait évoluer au passage à MCH2)

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 9 janvier 2025, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Frédéric Mani
Président

Boris Mury
Secrétaire général

Annexe

Synthèse des actions de promotion/communication réalisées par Nyon Région Tourisme - (liste non-exhaustive)

Année	Type de support	Nom	Langue	Période
2023	Magazine	Ferientrends	All.	Juin 2023
	Magazine	Belvédère	All.	Juin 2023
	Magazine	Annabelle	All.	Juin 2023
	Magazine/Digital	Loisirs.ch	Fr.	Juin à sept 2023
	Magazine	Terre et Nature	Fr.	Juin 2023
	Digital	Smartfox	Fr. et All.	Juin à sept. 2023
	Autre	Fiches A5 et visuels	Fr.	Régulier
	Autre	Plan ville Nyon	Fr.	Juin 2023
	Digital	Freizeit.ch	All.	Juillet 2023
	Digital	Facebook et Instagram Direct	Fr. et All.	Régulier
2024	Magazine	Tribune de Genève	Fr.	Mars 2024
	Magazine	Petit Futé	Fr.	Avril 2024
	Digital	Newsletter Musée national suisse	All.	Avril 2024
	Magazine	Terre et Nature	Fr.	Avril 2024
	Magazine	Grinta Gravel Trip	Ang.	Mai 2024
	Magazine	Naturzyt	All.	Mai 2024
	Magazine	20 minutes	All.	Juin 2024
	Digital	Site web Marie Claire	Fr.	Juin 2024
	Magazine	Matin dimanche	Fr.	Juin 2024
	Magazine/Digital	Loisirs.ch	Fr.	Juin à sept. 2024
	Magazine	Ferientrends Gretz	All.	Juin 2024
	Magazine	Numéro 39	Fr.	Juin 2024
	Digital	Campagne Gammed	All.	Juin 2024
	Digital	Freizeit.ch	All.	Juillet 2024
	Magazine	Tribune de Genève	FR.	Juillet 2024
	Digital/direct	Working bicycle	All.	Octobre 2024
	Digital	Facebook et Instagram Direct	Fr. et All.	Régulier

Diffusion de la carte Explore

Mois/année	Nuitées	Réservations	Formulaires envoyés	Carte Explore éditées
Juin 2023	13432	4604	2595	897
Juillet 2023	16128	4976	3018	1238
Aout 2023	16832	4715	2853	1055
Septembre 2023	14395	4693	3115	972
Octobre 2023	10996	3336	2117	778
Novembre 2023	9058	3262	1914	457
Décembre 2023	6631	2392	1561	432
Janvier 2024	6805	2269	1483	395
Février 2024	7149	2373	1603	539
Mars 2024	9793	3215	2045	689
Avril 2024	13400	4154	2642	968
Mai 2024	15963	5138	3394	1528
Juin 2024	18256	5466	3541	1378
Juillet 2024	17559	4626	3415	1542
Août 2024	17268	4664	3286	1365
Septembre 2024	15074	4316	2928	1223
Octobre 2024	10076	3132	2031	711
Novembre 2024	8796	2946	1884	485
Décembre 2024	8228	2804	1889	630
TOTAL	235839	73081	47314	17282

